

Canton de Lussan

MAIRIE
DE
SAINT ANDRÉ D'OLÉRARGUES
30330



Commune de Saint André d'Olérargues
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Le vendredi 31 octobre 2014 à 20h30
N°13-2014

Date de la convocation : 27 octobre 2014

Date d'affichage : 27 octobre 2014

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 4

Nombre de membres absents excusés : 0

L'An deux mille quatorze et le 31 octobre 2014 à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

M. CHEVALIER Lionel, M. FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard, Mme MILOT Marie-Claude, M. SOUFFLET Bernard

Procurations :

Mme BOULLÉ Valérie donne procuration à M. GANDI Florent
M. BEHNCKE Raoul donne procuration à M. SOUFFLET Bernard
M. ROUSSEL Daniel donne procuration à M. LAVAL Gérard,
Mme BOUYSSOU Béatrice donne procuration à Mme LACOUSSE Nathalie,

Absent excusé : Néant

DELIBERATION N°184-2014

TRAVAUX CHEMINS SUITE AUX INTEMPERIES

Suite aux différentes intempéries de juillet, septembre et octobre, le Conseil Municipal décide de faire le point sur les biens publics non assurables (chemins communaux abîmés) et de demander une aide financière auprès des organismes éventuellement en charge de ces dossiers (Conseil général du Gard, Préfecture, Chambre de l'Agriculture et DDTM) suite à une estimation des dégâts.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°185-2014

CARTE COMMUNALE : AVIS SUITE AUX CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE EN-QUETEUR

Suite au bilan, Monsieur le Maire a présenté les différentes observations du public au conseil municipal lors de la séance.

Le conseil municipal note que la majorité des remarques concernait des parcelles plus excentrées que les parcelles que nous avons déjà sorties de la zone constructible suite au premier avis défavorable de la CDCEA. Le restant des remarques portait sur des parcelles que nous n'avons pas rentrées dans le constructible pour des raisons sanitaires ou autres. Au final le Conseil municipal n'a pas trouvé de remarque qui justifierait plus que les autres une remise en cause de la zone constructible.

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de ne pas modifier le périmètre soumis à l'enquête publique.

DELIBERATION AJOURNEE

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de prévoir une Décision Modificative Budgétaire afin d'assumer la totalité des frais engagés pour l'accessibilité PMR (Mairie, et place du village).

Cette décision modificative annoncée pour un montant de 5000 € ne sera pas réalisée car la somme à créditer sur l'opération 024, semble insuffisante.

Cette délibération sera alors remplacée lors du prochain Conseil Municipal.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des présents.

DELIBERATION 186-2014

EVOLUTION DE LA PRIME IAT (INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE) DES AGENTS

Suite à différents changements concernant le personnel communal, il est nécessaire de faire évoluer la délibération N°35-2011 « mise en place de l'IAT pour les agents de la commune », notamment en ce qui concerne l'agent technique (IAT proratisée pour les agents à temps non complet) et l'agent recruté récemment en CDD, (Agent non titulaire pouvant bénéficier également de cette indemnité).

Les taux accordés restent inchangés.

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION AJOURNEE

DEMANDE DE CREATION D'UNE ASSOCIATION AYANT POUR OBJECTIF « EMBELLISSEMENT DU VILLAGE »

Suite au courriel reçu en date du 22 octobre dans lequel plusieurs habitants du village proposent de se réunir et d'offrir leurs services et leurs compétences à la commune en rénovant ou en construisant des biens publics permettant d'embellir le village.

L'assemblée approuve cette initiative et délibèrera lorsque les statuts de cette association seront déterminés.

QUESTIONS DIVERSES

Suite au courrier en date du 14 octobre, dans lequel un habitant de la commune de Saint Marcel de Careiret sollicite l'accord du Conseil municipal pour l'acquisition d'une concession pour deux personnes dans le cimetière de Saint André d'Olérargues.

Avis favorable pour cette requête.

Le Maire,
Florent GANDI



Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,
A Saint André d'Olérargues, 31 octobre 2014
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30